

# République de Guinée

Travail - Justice - Solidarité

**LOI**  
L/2019/N° 0048-AN

**AUTORISANT LA RATIFICATION DE LA CONVENTION DE  
CONCESSION MINIERE AMENDEE ET CONSOLIDEE ENTRE LA  
REPUBLIQUE DE GUINE SMFG ET EURONIMBA POUR  
L'EXPLOITATION DES GISEMENTS DE FER DES MONTS NIMBA  
EN DATE DU 05 SETEMBRE 2019.**

## L'Assemblée Nationale

Vu la Constitution en ses articles 72 et 149 ;

Après en avoir délibéré, lors de sa plénière du mardi 03 décembre 2019 a adopté la loi d'autorisation de ratification dont la teneur suit :

**Article 1<sup>er</sup>** : Est autorisée la ratification de la Convention de Concession Minière amendée et consolidée entre la République de Guinée SMFG et EURONIMBA pour l'exploitation des gisements de fer des Monts Nimba en date du 05 septembre 2019 ;

**Article 2** : La présente Loi qui prend effet à compter de sa date de promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry le 03 DEC 2019

Pour la Plénière

Le Secrétaire de Séance  
  
Honorables Bakary DIAKITE

Le Président de Séance

  
Claude Kory KONDI

